

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018 COMPTE RENDU
--

Le 22 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 17.02.2018

PRESENTS. M. Romain AIUDI, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

EXCUSEES : Mme Sonia GAUTHIER et Mme Florence BERGER

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Convention tripartite avec le Conseil Départemental et CA3B
- ❖ Financement travaux réfection toiture
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 18 janvier 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Convention tripartite – création d'un trottoir et d'une écluse

La commune de Revonnas souhaite réaliser un trottoir et une écluse sur la RD 52 à l'entrée du village.

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de signer une convention conclue entre la commune de Revonnas, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et le Département de

l'Ain, afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

M. le Maire donne lecture de la convention, et propose au Conseil municipal de valider celle-ci afin de programmer les travaux sur 2018, en lien avec les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention, et autorise M. le Maire à signer celle-ci, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2- Plan de financement de la réfection du toit de l'ancienne école

Vu la délibération du 28 septembre 2017 approuvant le projet de réfection du toit de l'ancienne école.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 20 022.05 €

Dotation Territoriale du Département (15%) : 3 003.31 €

Autofinancement : 17 018.74 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement proposé
- **DECIDE** d'inscrire ce projet au budget principal 2018
- **SOLLICITE** l'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

❖ Dossiers urbanisme :

♦ Dossiers d'urbanisme déposés :

Trois Déclarations Préalables et un Certificat d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **CUa 001 321 18 D0001** : Maitre Vieille

Demande de certificat d'urbanisme concernant le N°12 rue des chênes

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0001** : Habitat ENR Pour Sébastien THOLAS (Impasse des Genévriers)

10 panneaux photovoltaïques

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0002** : Monsieur Stéphane JEAN (A la Grillette)

Abri de jardin

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0018** : Monsieur David EGLEME (Route de Ceyzériat)

Piscine

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Deux demandes d'aliénation ont été examinées :

Parcelle section AA, numéro 102– Propriétaires Monsieur et Madame Bruno POMPELE

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelle section AA, numéro 93– Propriétaires Monsieur et Madame Jacques LANDREA

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Travail des commissions** :

♦ **Commission finances** :

Monsieur le Maire présente les chiffres du Compte Administratif du budget 2017, par chapitre, en les comparant avec ceux de 2016 qui paraissent à priori similaires mais présentent cependant des différences : en effet,

- 32 000 € de charges 2015 ont été imputés sur le budget 2016, dans différents chapitres,
- 2016 comporte une recette exceptionnelle de 15 300 € de vente de bois,
- Les indemnités des élus ont été mises en place à partir de 2017.

La commission a étudié le budget 2018, il reste à définir son programme d'investissement et le montant de chaque opération pour le finaliser, il sera voté lors du prochain conseil municipal.

Trois demandes de subventions d'associations communales ont été reçues :

- Le Sou des Ecoles :
 - Pour le voyage des CM1-CM2
 - Pour la fête de l'école le 29 juin 2018
- L'Association Artistique de Revonnas pour l'évènement « Campagne Première, week-end d'art à Revonnas » les 7 et 8 juillet 2018

Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention pour chacun de ces évènements.

Les tarifs de locations des salles communales ainsi que le montant des cautions sont à redéfinir pour une mise en application en 2019.

La possibilité de louer uniquement la petite salle de la salle polyvalente est également envisagée en fermant l'accès à la grande salle.

Le débat d'orientation budgétaire de CA3B est présenté au conseil municipal. Les priorités pour le budget de l'intercommunalité sont :

- **Préserver** les grands équilibres financiers sans augmenter la fiscalité

- **Réaliser** les projets et investissements programmés par les ex-EPCI
- **Renforcer** les solidarités territoriales et poursuivre l'harmonisation ou le transfert de compétences

♦ **Commission voirie/bâtiments :**

▪ *Travaux logement communal :*

Le rapport RICT de Socotec est en attente de validation.

Suite à la demande de subvention dans le cadre du Plan en Faveur de la Ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes, celle-ci a demandé le montant du loyer qui sera pratiqué pour définir le montant de la subvention qui pourrait être attribuée.

▪ *Voirie :*

L'écluse et le trottoir seront réalisés courant l'été 2018 à l'entrée nord du village.

La bande de roulement de la RD 52 sera refaite depuis l'intersection avec le chemin de la Bessonnière jusqu'au plateau ralentisseur à l'entrée de Ceyzériat. Celle-ci sera réalisée pleine largeur jusqu'à la noue route de Tossiat puis ensuite sur une largeur de 5 mètres. Un renforcement sera réalisé sur le haut de la Route de Tossiat.

La contribution communautaire annuelle d'un montant de 43 500 € sera utilisée pour le financement de l'aménagement de l'écluse et de la route de Tossiat. Le restant, environ 20 000 €, pourrait permettre le financement de la voirie Rue de la Gare et du Chemin des Rippes à Sénissiat ou Chemin de Fortunas.

Pour la poursuite des travaux de création de fossés dans les secteurs en Borel, Fortunas et les Martinières, un devis a été accepté pour un montant de global 5 908 € TTC.

▪ *Eclairage public :*

Des devis sont en cours d'élaboration par le bureau Archigraphe, prestataire du SIEA, pour des travaux d'amélioration de l'éclairage, pour la sécurité, sur la RD 52 et le carrefour de l'arrêt de bus de Sénissiat.

▪ *Ecole :*

Pour la réalisation de l'habillage des bandeaux extérieurs de l'école, un devis a été reçu de l'entreprise Curt et un autre de l'entreprise Humbert est en attente.

▪ *Salle polyvalente :*

Le cabinet d'étude CAILLAUD a réalisé une étude financière pour la rénovation de la salle polyvalente qui est estimée à un montant de 530 000 € pour la totalité des travaux (mise aux normes et isolation thermique). Ce montant étant beaucoup trop élevé pour la commune, il est nécessaire de prioriser les travaux à réaliser. La mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est privilégiée dans un premier temps.

▪ *Aire de jeux :*

L'entreprise MEFRAN a proposé un devis pour la mise en place d'une aire de jeux, qui pourrait être installée devant le city stade. D'autres devis seront demandés, les contraintes techniques et de sécurité seront analysées avant de prendre la décision de sa réalisation.

♦ **Commission associations/fleurissement :**

La SARL du Moulin Neuf a adressé ses tarifs pour la campagne de fleurissement 2018 et se propose d'intervenir afin de conseiller pour le choix des plantes et de leur implantation.

La bibliothèque de Revonnas n'est plus en activité depuis plusieurs années et les membres du conseil d'administration souhaitent dissoudre l'association. La bibliothèque de Ceyzériat a été contactée pour une fusion mais celle ci poserait des difficultés réglementaires. L'association serait donc dissoute et les fonds restant distribués à des associations communales.

Un contact sera pris avec Madame la Présidente du Comité des Fêtes pour évoquer la gestion de la vaisselle ; les locataires rencontrent des difficultés pour joindre la responsable de la location de celle ci et regrettent aussi la multiplicité des interlocuteurs.

♦ **Commission des affaires scolaires/périscolaires :**

Les propositions de nouveaux horaires pour la rentrée des vacances d'avril puis ceux de la rentrée de septembre ont été validées par le conseil. Ils seront présentés au personnel de l'école concerné pour connaître si des ajustements sont nécessaires avant leur mise en place.

Sept candidatures ont actuellement été reçues pour le poste de surveillance cantine, une commission se réunira pour étudier les candidatures et effectuer des entretiens.

❖ **Questions diverses :**

Le recensement s'est clôturé le 17 février, les résultats officiels de la collecte sont les suivants :

Nombre logements recensés	379	
Nombre réponses logements	371	98%
Dont nombre logements vacants	30	7,9%
Nombre logements non enquêtés (refus ou absence)	8	2%
Nombre bulletins individuels	871	
% réponses internet	69,1%	

La gendarmerie a communiqué les chiffres des faits sur Revonnas de 2014 à 2017. Il est constaté un très faible nombre d'interventions sur la commune.

Le Major de Ceyzériat fera une intervention lors d'un prochain conseil pour présenter le dispositif « voisins vigilants ».

Le compte rendu de la dernière réunion avec le CAUE est en attente de réception.

Le PLU présente des problèmes importants au niveau de son règlement et du zonage qui ont été soulevés par le service instructeur de CA3B, entre autres :

- La réglementation concernant les débords de toiture,
- Des parcelles classées en zone UB non desservies par les réseaux.

La rétrocession de la voirie du lotissement Le Chasseral a été relancée et est actuellement en cours.

Des pins ont été vendus et exploités en parcelle communale en Charmont. Des sapins devraient l'être prochainement en Filan.

Un courrier a été adressé à Groupama et au maître d'œuvre des travaux de construction de la nouvelle école pour des malfaçons constatées dans la cour de l'école avec une dérive conséquente de la clôture et des problèmes d'instabilité des cheminements piétons.

Il a été constaté sur un chemin de Sénissiat, secteur Musières, la présence importante de boue et d'écoulement de jus de fumière qui pénalise le passage des usagers sur ce chemin.

L'installation des compteurs électriques Linky sur la commune de Revonnas sera effective en juin 2018. Une information sera faite à destination des habitants souhaitant plus d'informations sur ces compteurs parfois contestés.

Le SIEA possède un département chargé de l'installation de panneaux photovoltaïques à destination des collectivités territoriales. Après une première visite, il a été constaté que l'installation de panneaux est possible sur les toits de l'école et de la salle des associations place de l'église. Les fournitures, les travaux d'installation et de maintenance sont pris en charge par le SIEA, qui perçoit les recettes de vente de l'électricité pendant 20 ans, puis les recettes sont attribuées ensuite à la commune pour une durée garantie de 15 ans supplémentaire.

Une demande d'intervention auprès du SIEA sera sollicitée pour présenter les modalités de mise en place ces panneaux.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 29 mars 2018 à 20 heures**